

LE TOUSK

Le bulletin d'information mensuel de la Fondation Condé



DES TRAVAUX EN USLD

DANS CE NUMÉRO

DES TRAVAUX EN USLD

LA PAGE DES RESSOURCES HUMAINES

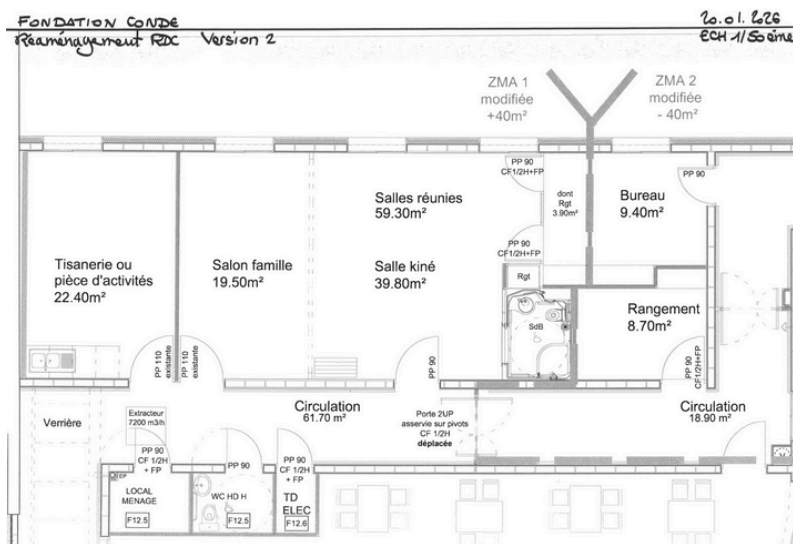
L'UNITÉ DE VIE PROTÉGÉE

PROGRAMME LES EVENEMENTS DE JANVIER LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

La création d'une nouvelle aile au 1er étage du bâtiment Marillac a permis d'offrir de meilleures conditions d'hébergement pour sept patients de l'unité de soins de longue durée, laissant un espace de 100 m² à réaménager.

La réflexion est en cours mais cette zone devrait laisser place à différents locaux : salon pour les familles - salles d'activités pour les patients - tisanerie, bureaux et réserves pour le personnel.

Les plans devraient être définitifs d'ici fin février pour un démarrage des travaux en avril.



AGENDA FEVRIER



- **Lundi 02/02 et Lundi 23/02 à 11h00** : CODIR (COmité de DIRection)
- **Lundi 02/02 à 13h30** : CSE (Comité Social et Economique)
- **Mardi 03/02 à 14h00** : CREX (Comité de Retour d'Expériences)
- **Mercredi 04/02 à 14h30** : Cellule Ethique
- **Jeudi 05/02 à 15h00** : Présence des Représentants des Usagers en SMR
- **Lundi 09/02 à 13h30** : Cellule Qualité
- **Mardi 10/02 à 10h30** : NAO (Négociations Annuelles Obligatoires avec les Déléguées Syndicales)
- **Mardi 24/02 à 14h00** : Réunion de validation des Congés Payés été 2026 + Information au CSE

ARRIVEES Anne **BOURASSEL**, Animatrice Vie Sociale

DEPARTS Lucie **ALAUX**, Ergothérapeute

Christian LEFORT fait valoir ses droits à la retraite, le 1^{er} février, après 40 ans passés en qualité d'Agent de Maintenance Polyvalent à la Fondation Condé. Nous lui présentons nos sincères remerciements pour ces années d'engagement pour la sécurité et l'entretien de nos locaux et de nos espaces verts.

Les règles de prises de congés

CONGES PAYES : 25 jours/an entre le 1^{er} juin de l'année N et le 31 mai de l'année N+1.

2 semaines consécutives qui doivent être posées entre le 1^{er} juin et le 31 octobre.

Date limite pour les congés d'été (1^{er} juin-31 octobre) : **15 février**

Date limite pour les congés d'hiver (1^{er} novembre-31 mai) : **15 septembre**

RECUPERATION DU TEMPS DE TRAVAIL (RTT) : 6 RTT acquis par an (pour les temps plein – hors médecins/pharmacien). Ils doivent être soldés au 31 octobre et ne doivent pas être posés pendant la période estivale, sauf cas exceptionnel. Il est recommandé de poser 3 RTT au premier semestre et 3 au second.

Pour mémoire, les RTT ont été créés pour permettre des jours de repos réguliers pour des besoins ponctuels (rendez-vous, etc.) et ne constituent pas une sixième semaine de congés payés.

RECUPERATION DES JOURS FERIÉS (RJF) : elle doit être prise dans le mois en cours ou le mois suivant (M+1). Cette règle s'applique à tous les jours fériés, y compris le 14 juillet et le 15 août.

Il est rappelé que pour les contrats antérieurs à 2011, la récupération est due que le jour férié soit travaillé ou non. Pour les contrats post-2011, le jour doit être travaillé pour être récupéré (sauf le 1er mai).

REPOS COMPENSATEURS (RC) : attribués aux salariés effectuant des journées de 12 heures, ils doivent être pris le mois suivant leur acquisition et ne peuvent pas être cumulés.

REPOS COMPENSATEURS DE NUIT (RCN) : Le personnel de nuit qui travaille une année complète (N-1) a droit à 2 RCN sur l'année suivante (N). L'objectif est de les répartir, idéalement un par semestre, et non de les prendre en une seule fois en fin d'année.

- Si un salarié a travaillé au moins 6 mois mais moins d'une année complète, il a droit à 1 RCN.
- Pour moins de 6 mois de travail, aucun RCN n'est attribué.

JOURS D'ANCIENNETÉ (JA) : 2 jours pour 20 ans, 3 pour 30 ans, 4 pour 40 ans.



DOSSIER DU MOIS : L'UNITÉ DE VIE PROTÉGÉE

L'**Unité de Vie Protégée (UVP)** est un lieu de vie spécialisé destiné à l'accueil de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autres démences apparentées. Elle répond aux besoins particuliers de ces résidents, notamment en matière de sécurité, d'accompagnement et de qualité de vie.

En 2008, l'établissement avait obtenu l'autorisation de créer une unité Alzheimer, sans les financements nécessaires, ce qui a empêché sa mise en œuvre. La réforme de la tarification des EHPAD en 2019 a permis l'évolution des budgets et le recrutement de personnel dédié. Des travaux ont été alors réalisés pour aménager des locaux adaptés. L'**Unité de Vie Protégée** a vu le jour en 2022 au premier étage du bâtiment Montmorency.



Plan de l'architecte lors de la dépose du permis de construire



L'unité aujourd'hui



L'intégration dans UVP se fait sur **décision médicale via des critères d'inclusions** (exemples : risque de fugue, déambulation, troubles du comportement).

Un accompagnement est alors proposé, personnalisé et adapté à chacun et assuré par des professionnels formés aux troubles cognitifs. Les activités proposées sont variées : **médiation animale, repas thérapeutiques, gymnastique douce, jeux avec la borne Mélo, Tovertafel, présence de poupons réalistes etc.**

Lorsque le résident **ne répond plus favorablement** aux critères d'inclusions, **sur décision médicale**, il intègre un de nos services EHPAD, USLD ou un autre établissement.

"Nous avons choisi de travailler en Unité de Vie Protégée afin d'accompagner chaque jour des personnes fragiles avec patience, calme et humanité, tout en respectant leur rythme et en leur offrant un environnement sécurisant et apaisant." - Alexandra Gourdel et Fatima Ramoudt, ASG depuis la création de l'unité

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la référente de l'UVP, Armelle PERRIN : qualite@fondation-conde.com



PROGRAMME DE LA VIE SOCIALE DE FEVRIER



Le 2 de 14h à 15h : **Farandole de CREPES**

à l'accueil Marillac et de 15h30 à 16h30 à l'accueil de Montmorency

Le 7 de 14h à 17h : **Echange intergénérationnel avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Chantilly**

Le 9 à 15h : **Edith Ferand nous joue ses morceaux préférés dans la salle de restaurant MRMA**

Le 12 à partir de 13h15 : **Sortie au cinéma l'Elysée de Chantilly**

Le 17 à 15h : **Après-midi déguisé à l'occasion de MARDI GRAS en salle de restaurant USLD**

Le 23 à 15h : **Découverte de jeux de société avec le magasin de jeu "Coin-coin ludique" en salon TV du MRO**

Janvier

En janvier, l'association les Blouses Roses est venue distraire les malades



Dans le cadre du projet "Boîte à rêve" un goûter a été organisé avec l'ensemble de la famille d'une résidente

A l'attention des familles,
Chers proches,

Le **Conseil de la Vie Sociale (CVS)** de la Fondation Condé représente les résidents et leurs familles. Il contribue à la vie de l'établissement et à la mise à jour du projet d'établissement. Nous souhaitons connaître votre avis et vos suggestions sur la vie quotidienne et les projets de l'établissement. Vous pouvez nous contacter

- **Par mail au secrétariat du CVS : cvs@fondation-conde.com**
- **Lors de vos visites, pour rencontrer sur rendez-vous un représentant CVS**

Vous pouvez contacter le CVS pour poser une question, faire une suggestion, partager une remarque ou une difficulté, proposer une idée d'amélioration pour les sujets généraux et collectifs.

Toutefois, les situations individuelles, les plaintes plus critiques doivent être adressées au service qualité à l'adresse qualite@fondation-condation.com

